

B.A.I.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 32.500.003 €
Siège Social 9, rue Edmond Michelet
93360 NEUILLY PLAISANCE
490 864 790 R.C.S. BOBIGNY

19506

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2009**

MISE A JOUR DES STATUTS LOR LME



GREFFE

- 3 NOV. 2009

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)**

...

CINQUIEME DECISION

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Direction, adopte article par article puis dans son ensemble, le texte des statuts refondus de la Société, annexé au présent procès-verbal en prévoyant notamment

- la mise en conformité des statuts avec la Loi relative à la Modernisation de l'Economie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 notamment en ce qui concerne les conditions de nomination d'un Commissaire aux comptes dans les sociétés par actions simplifiées,
- la mise en conformité des statuts avec la nouvelle codification du Code du travail entrée en vigueur le 1^{er} mai 2008, et plus précisément les articles L.2323-66 et L.2323-67 imposant de prévoir dans les statuts de Sociétés par actions simplifiée, non seulement l'organe compétent auprès duquel les représentants du Comité d'entreprise peuvent exercer les droits dont ils disposent auprès du Conseil d'administration dans les Sociétés anonymes, mais également ceux dont ils disposent auprès de l'Assemblée Générale dans les Sociétés anonymes, et les modalités selon lesquelles les délégués du Comité d'entreprise pourront les exercer

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT